



Assemblée générale

Cinquantième session

54^e séance plénière

Jeudi 9 novembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 45 de l'ordre du jour (suite)

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport du Secrétaire général (A/50/499)

Note du Secrétaire général (A/50/482)

Projet de résolution (A/50/L.17)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne la question dont est saisie l'Assemblée, je tiens à informer les membres que la note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport du Directeur de la Mission de l'Organisation des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala figure dans le document A/50/482.

Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.17.

M. Pallais Arana (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour moi que d'ouvrir le débat sur le point intitulé «La situation en Amérique

centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement», au nom des délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama.

Il y a quelques années à peine, l'Amérique centrale était une région accablée par les troubles sociaux, les guerres, l'autoritarisme et la domination du pouvoir militaire sur la société civile.

Il y a quelques années à peine également, notre région se trouvait à l'épicentre du conflit Est-Ouest, et une grande partie de la coopération extérieure dont elle bénéficiait ainsi qu'une importante proportion de nos budgets nationaux, étaient consacrées aux dépenses militaires de la région, avec pour conséquences l'aggravation des conflits militaires et la détérioration de la situation économique et sociale.

Il y a quelques années encore, nous-mêmes — et peut-être beaucoup d'autres membres — étions sceptiques quant à la possibilité, pour l'Amérique centrale, de pouvoir jouir de la démocratie, de la paix et de la liberté et s'engager sur la voie du développement durable, dans le cadre duquel la dignité de l'homme a été proclamée comme étant l'un de ses principaux objectifs.

Aujourd'hui, nous nous félicitons de voir que les efforts déployés par les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes et par la communauté internationale pour construire

une nouvelle Amérique centrale ont dissipé ce scepticisme. Aujourd'hui, nous sommes convaincus que les énormes efforts entrepris pour résoudre la crise en Amérique centrale n'ont pas été faits en vain, et qu'il n'est pas question de revenir au point de départ ni de voir éclater un nouveau conflit.

Tout au long de ce processus de transition, les réunions au sommet des présidents d'Amérique centrale ont institutionnalisé le processus d'intégration régionale et donné une forme concrète aux engagements assumés dans le cadre d'Esquipulas II, par lesquels l'Amérique centrale s'est engagée à lutter pour la paix et à éliminer la guerre; à faire en sorte que le dialogue prenne le pas sur la violence et que la raison l'emporte sur les ressentiments, à lancer d'authentiques processus démocratiques, à promouvoir la justice et à respecter les droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que les années 90, qui ont vu la fin de la guerre froide et la chute du totalitarisme, nous ont offert une occasion sans précédent d'inverser le cours de notre histoire et d'affirmer pour la première fois les valeurs d'une société civile, démocratique, juste, pacifique et réconciliée, où les gouvernements sont l'émanation de la volonté populaire librement exprimée.

Lorsqu'en décembre 1990 les présidents d'Amérique centrale ont proclamé l'Amérique centrale région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, cette initiative a été accueillie avec un certain scepticisme. Il ne s'agissait pourtant pas d'une simple déclaration rhétorique. À l'époque, nous étions bien conscients que nous nous lançions dans un projet ambitieux, de vaste portée et riche d'idées.

À travers l'examen de la question de l'Amérique centrale, l'Assemblée générale a assisté à l'évolution de la situation dans notre sous-région. La communauté internationale a pu constater par elle-même comment, lors de leurs différents sommets, les présidents d'Amérique centrale ont conclu des accords qui prennent en compte le lien qui existe entre la paix, le développement et la démocratie.

La nouvelle intégration de l'Amérique centrale est un instrument fondamental et incontournable du développement régional et, partant du renforcement de la paix, de la sécurité et de la démocratie dans notre région. C'est dans ce contexte que nous avons fixé les grandes priorités de l'Amérique centrale, non seulement du point de vue politique et économique, mais également du point de vue social.

Aujourd'hui, l'Amérique centrale a défini sa nouvelle stratégie régionale dans le cadre de l'Alliance pour le développement durable. Cette nouvelle stratégie est contenue dans la Déclaration de Guacimo, adoptée au Costa Rica en août 1994, ainsi que dans les documents signés lors du Sommet de Managua sur l'environnement qui s'est tenu au Nicaragua en octobre 1994, et lors de la Conférence internationale sur la paix et le développement qui a eu lieu quelques jours plus tard à Tegucigalpa, au Honduras.

Il nous paraît également important de signaler à l'Assemblée générale la signature, à la seizième réunion au sommet des présidents d'Amérique centrale, tenue en mars 1995 en El Salvador, du Traité d'intégration sociale de l'Amérique centrale, qui, en tant que partie intégrante de la nouvelle stratégie centraméricaine, a pour objectif d'accorder la plus haute priorité aux questions sociales, et partant, de permettre un développement humain durable.

Pour compléter les bases juridiques et les valeurs du processus d'intégration de la nouvelle Amérique centrale, les présidents de la région se proposent de discuter, à leur prochain sommet, qui doit avoir lieu à San Pedro de Sula, au Honduras, d'un accord sur la sécurité démocratique — la sécurité étant entendue dans un sens intégré —, convaincus qu'ils sont que la démocratie pleine et effective est le meilleur moyen de promouvoir la confiance entre les pays et leurs habitants.

Les nouveaux principes d'intégration régionale reposent sur le respect de la vie sous toutes ses manifestations; l'amélioration constante de la qualité de la vie; le respect de la vie et de la diversité sur la terre; la paix; la démocratie participative; le respect, la promotion et la défense des droits de l'homme; le respect de la diversité culturelle et ethnique de nos peuples; l'intégration économique de la région et avec le reste du monde; et la responsabilité de toutes les générations à l'égard du développement durable.

Le nouveau Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), qui s'inscrit dans notre stratégie d'intégration régionale, sert de cadre fondamental à cette intégration pour harmoniser les efforts en matière de développement économique, social, culturel et politique et pour renforcer l'interdépendance entre la démocratie, la sécurité et le développement, qui sont les éléments indissociables du nouvel édifice de sécurité en Amérique centrale. C'est pourquoi l'Amérique centrale tient à remercier l'Assemblée générale d'avoir, le 12 octobre, accordé le statut d'observateur au Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

Dans ce cheminement vers la paix et le développement durable, nous pouvons dire que l'affrontement et la solution militaire des conflits ont été bannis de notre région. Nous croyons au respect du principe du règlement pacifique des différends, du dialogue et de la négociation. L'Amérique centrale privilégie et appuie le droit international. C'est dans cet esprit que l'Amérique centrale soutient la mission de bons offices du Secrétaire général et le déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda pour la paix.

À titre d'exemple, je citerai le travail accompli par la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) qui, selon les rapports du Secrétaire général, a été témoin des accords auxquels sont parvenus le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) en ce qui concerne les droits de l'homme, les populations autochtones, les aspects socio-économiques et la situation agraire. Nous sommes convaincus que le peuple guatémaltèque saura se montrer à la hauteur des exigences de l'heure et que le processus de négociation dans lequel il est engagé sera couronné de succès.

En El Salvador, le processus amorcé à la suite des accords de paix conclus entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional a conservé son élan et son succès a contribué aux progrès du processus de transition que traverse le pays. Nous nous félicitons de ce que le mandat de la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL) ait été prorogé, ce qui est une manière d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement d'El Salvador et la société salvadorienne dans son ensemble pour régler les derniers points des accords de paix qui restent à exécuter.

Au Nicaragua, l'expérience du groupe d'appui constitué par le Mexique, la Suède, les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne, conformément aux résolutions 48/161 et 49/137, a montré que les Nations Unies étaient capables d'initiatives novatrices à l'appui des processus de transition vers la paix, la démocratie et le développement, tout en appuyant dans notre pays la mise au point d'une stratégie de développement nationale bénéficiant d'une aide technique et financière adéquate.

Au Colloque international sur les stratégies de reconstruction à la suite de conflits, qui s'est tenu en Autriche en juin 1995, il a été déclaré qu'il convenait de répondre plus largement aux besoins d'un pays qui s'emploie à consolider la paix après un conflit, ce qui pose un défi particulier pour le système des Nations Unies, dont le principal objectif est

davantage l'intégration des activités, que leur seule simple coordination. À ce colloque, l'accent a été mis sur la nécessité de donner visage humain au processus, ainsi que sur la situation et le niveau de vie des peuples dont l'existence a été dévastée par la guerre et qui attendaient beaucoup des «dividendes de la paix».

L'Amérique centrale ne peut que faire siennes ces remarques car, dans le passé, la notion de paix n'avait pas de définition intégrale, ni la dimension et la portée qu'elle a maintenant; elle se limitait le plus souvent à la cessation des conflits.

Le Secrétaire général, par son Agenda pour la paix, a introduit le nouvel élément de consolidation de la paix après les conflits, apportant ainsi une importante vision critique eu égard au cadre mondial des activités que mènent les Nations Unies en faveur de la paix. Par cette nouvelle notion, il a brisé l'ancien modèle, qui limitait les activités des Nations Unies à la simple cessation des hostilités et au dénouement des confrontations armées.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré, il s'agit maintenant de traiter les causes mêmes des conflits et pas seulement leurs manifestations superficielles. Nous devons maintenant extirper les racines profondes des crises — le désespoir économique, l'injustice sociale et l'oppression politique.

Une fois de plus, l'Amérique centrale témoigne du fait que ces notions peuvent devenir réalité. Elle est convaincue que la région offre les conditions nécessaires pour servir de modèle au règlement des conflits — règlement par lequel la paix et la démocratie sont consolidées grâce à un développement intégral et un règlement politique qui comprend les éléments nécessaires à l'établissement d'une relation interdépendante entre l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement» — tâche qui n'a pas encore été complétée.

L'Amérique centrale estime que tout comme la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA) et le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (PEC) ont servi d'exemples dans d'autres situations, l'Amérique centrale servira d'exemple pour montrer ce que les Nations Unies, appuyées par la communauté internationale, peuvent accomplir avec succès, tout en respectant la souveraineté et l'indépendance des États, dans le domaine de la consolidation de la paix et de l'utilisation de la diplomatie préventive pour mettre fin aux conflits.

L'assistance et la coopération internationales pour consolider la paix et faciliter la coopération, aux fins d'appuyer l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale — sujet du rapport présenté par le Secrétaire général sous la cote A/50/534 — fournit un cadre adéquat pour le maintien de la coopération de l'ONU et de la communauté internationale avec l'Amérique centrale.

Pour terminer, nous tenons à reconnaître une fois encore que sur la route où nous nous sommes engagés, nous n'avons jamais été seuls, et que la contribution de l'ONU, de la communauté internationale et, en particulier, des pays qui nous ont constamment appuyés, a été essentielle à la consolidation de la paix dans notre région.

En présentant le projet de résolution contenu dans le document A/50/L.17, nous souhaitons attirer l'attention de l'Assemblée sur la nouvelle stratégie pour le développement durable de l'Amérique centrale, afin de favoriser l'appui au processus de paix au Guatemala, à la consolidation de la paix en El Salvador et à la reconstruction économique et sociale du Nicaragua, ainsi qu'à la demande d'observateurs pour le processus électoral en 1996 présentée par le Nicaragua. En même temps, nous voulons tenir au courant l'Assemblée des derniers efforts entrepris par l'Amérique centrale dans le processus régional de paix et d'intégration.

Tout en ayant parcouru la plus longue partie du chemin, il nous reste encore beaucoup à faire pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés. Nous insistons sur la nécessité de surmonter la pauvreté extrême, ce qui exige des efforts plus grands encore. Il faut espérer que, dans cette tâche, la communauté internationale et les Nations Unies continueront de coopérer avec l'Amérique centrale et que le projet de résolution que nous avons présenté sera adopté par consensus.

M. Albin (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Mexique entretient d'étroites et fructueuses relations avec les pays de l'Amérique centrale auxquels nous sommes unis géographiquement, mais aussi par des liens historiques et culturels. L'Amérique centrale a toujours occupé une place primordiale dans les affaires internationales de mon pays. Nous avons suivi attentivement l'évolution positive qui est survenue dans la région ces dernières années, et nous nous félicitons des efforts résolus que font les pays de la région pour renforcer leurs institutions et pour réaliser une paix solide et durable.

La signature à Mexico par le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) de l'Accord sur l'identité et les droits des peuples

autochtones, ainsi que les négociations en vue de conclure un accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire, représentent d'importants progrès dans le processus de paix, qui méritent d'être appuyés par la communauté internationale.

Compte tenu de l'importance du processus électoral en cours dans ce pays, il faut saluer la Déclaration de Contadora signée par les forces politiques guatémaltèques en août dernier, par laquelle elles ont pris l'engagement de veiller au respect par le gouvernement élu des accords négociés jusqu'ici par le gouvernement actuel et l'UNRG.

La prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), qui a été décidée en septembre dernier, montre clairement l'appui politique que continue d'apporter la communauté internationale au processus de paix au Guatemala. Le travail de la Mission a été très positif. Il est largement reconnu et respecté dans la société guatémaltèque. La MINUGUA doit pouvoir conserver la capacité et les installations qui lui sont nécessaires pour s'acquitter du mandat qui lui a été conféré et contribuer au renforcement des institutions et des entités nationales chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Guatemala. Nous sommes certains que les mesures nécessaires seront prises pour appliquer les recommandations de la Mission.

La paix est un élément essentiel pour relever les défis économiques et sociaux. Le dialogue et la négociation sont d'excellents moyens pour aboutir à cet objectif. Nous invitons le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) à redoubler d'efforts et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accélérer les négociations. La prompt conclusion d'un accord sur une paix ferme et durable est dans l'intérêt des deux parties, du Guatemala et des Nations Unies.

Des progrès exceptionnels ont été réalisés en El Salvador. Le processus de paix illustre les possibilités politiques qui s'offrent lorsque la volonté des parties existe. Il est également l'aboutissement du soutien international aux efforts du peuple salvadorien. Après des années de violence et d'incertitude, El Salvador se trouve aujourd'hui à l'étape de consolidation du processus de paix, de rétablissement et de renforcement de ses institutions politiques, économiques et sociales, et de perfectionnement de ses structures afin que, grâce au dialogue et à la pluralité, il puisse réduire les différences inhérentes à toutes les sociétés d'aujourd'hui.

Sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale s'est pleinement engagée à continuer d'appuyer El Salvador dans les efforts qu'il fait pour une paix durable. La communauté internationale a récemment réaffirmé son attachement à la paix, à la stabilité et au développement dans ce pays en prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL).

Le Mexique apprécie le travail accompli par le Secrétaire général et son Représentant spécial en El Salvador par le biais de la MINUSAL. Nous avons noté que le Gouvernement salvadorien s'était engagé à appliquer les divers aspects des accords de paix qui restent en suspens, et nous l'encourageons à persister dans cette voie.

Nous sommes convaincus que les progrès réalisés dans les domaines politique et institutionnel en Amérique centrale ne pourront se concrétiser que s'ils s'accompagnent de progrès similaires dans le développement économique, ainsi que d'un appui décisif devant permettre à ces pays de reconstituer leur tissu social.

Nous connaissons tous les efforts entrepris par le peuple nicaraguayen pour surmonter les conséquences de la guerre et des catastrophes naturelles. Nous considérons que le soutien apporté par la communauté internationale au Nicaragua dans sa reconstruction économique et sociale est particulièrement important. Le Mexique continuera de participer au Groupe de soutien au Nicaragua et à la coopération bilatérale.

Le soutien de la communauté internationale à l'Amérique centrale doit être renforcé maintenant que les pays ont pris des mesures décisives pour instaurer la paix. L'Amérique centrale a besoin de ressources financières et de soutien technique pour reconstruire et consolider ses institutions politiques, économiques et sociales.

Le Mexique continuera d'honorer l'engagement qu'il a pris de contribuer à l'instauration d'une paix durable dans la région et au développement de celle-ci. Nous le ferons animés d'un esprit constructif dans les domaines dont conviendront les peuples de cette région.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Il faut rappeler que la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a été créée en 1991 pour aider El Salvador à instaurer une société où prévaudraient l'ordre démocratique, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Elle a achevé avec succès ses tâches en avril dernier. En revoyant le déroulement des opérations de

maintien de la paix des Nations Unies en Amérique centrale, qui ont commencé en 1989 avec l'envoi au Nicaragua, du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), suivi en 1990 par l'envoi à nouveau au Nicaragua d'une Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVE), puis par l'envoi d'ONUSAL en El Salvador, je crois que nous pouvons proclamer qu'elles ont toutes connues un grand succès.

Je voudrais saisir l'occasion pour rendre hommage aux peuples d'El Salvador et du Nicaragua, dont la volonté et l'esprit indomptables ont permis de concrétiser les idéaux de paix et de démocratie dans leur pays. Je tiens aussi à rendre hommage aux divers organes et institutions des Nations Unies pour les efforts effectifs et novateurs qu'ils ont faits pour s'acquitter de leurs importants mandats.

En vue de consolider le succès remporté par les opérations de maintien de la paix une fois qu'elles auront mené à bien leurs mandats respectifs, les Ministres des affaires étrangères du Japon et des pays d'Amérique centrale ont convenu en septembre, au Siège de l'ONU, de créer un forum Japon-Amérique centrale pour promouvoir le dialogue et la coopération sur certaines questions politiques, économiques et culturelles. Le Japon espère que ce forum qui doit se réunir une fois par an, aidera à mieux connaître les besoins réels de la région pour faire en sorte que les efforts de coopération soient aussi efficaces que possible.

Comme je l'ai déjà dit, grâce à l'enthousiasme de son peuple et à l'aide des Nations Unies, El Salvador a continué de faire des progrès dans l'édification d'une société démocratique, en particulier depuis que l'élection générale de l'an dernier s'est déroulée avec succès. Cela ne signifie pas que la mise en oeuvre des accords de paix se soit déroulée problème ou retard. Par exemple, le plein déploiement de la police civile nationale et la démobilisation complète de la police nationale se font toujours attendre. La redistribution de terres entre les anciens combattants reste aussi à finaliser.

Dans ce contexte, le Japon appuie fermement la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL) qui, sous l'autorité compétente de M. Enrique ter Horst, a commencé en mai dernier ses travaux de suivi des mesures prises au niveau international pour assurer le maintien de la paix en El Salvador. Je saisis l'occasion pour souligner que le vaillant peuple d'El Salvador a besoin, et mérite, de recevoir une assistance continue de la communauté internationale pour la reconstruction du pays. Le Japon fournit un soutien encore plus important à cet égard. Il le fait parce

qu'il est convaincu que grâce à son attachement à la paix et aux principes démocratiques le peuple d'El Salvador saura montrer à la communauté internationale que le concept de consolidation de la paix est un concept viable.

L'attention vigilante et les efforts soutenus de la communauté internationale sont nécessaires dans d'autres parties de cette région. À cet égard, je vais en particulier évoquer la situation au Guatemala, qui a connu le plus long conflit en Amérique centrale.

Les négociations entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) ont lieu sous les auspices des Nations Unies. Même si les progrès dans ces pourparlers ont été inégaux, il est encourageant de noter la mise sur pied de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et la signature de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones. La campagne pour les élections présidentielles est entrée dans sa phase finale. Dans quelques jours, dimanche 12 novembre, l'élection aura lieu. Elle représentera l'aboutissement des longs et patients efforts déployés durant les 30 dernières années par toutes les parties concernées.

En raison de l'importance de cette élection, le Japon a décidé de verser à l'Organisation des États américains (OEA) un don de 100 000 dollars aux fins de contrôle des élections. Il participera également aux activités de vérification en coordonnant son action avec celle de l'OEA. Le Japon espère sincèrement que cette élection créera une atmosphère propice à la réalisation rapide de nouveaux progrès dans les négociations afin que l'accord de paix final puisse être conclu et ouvert à la signature au début de 1996.

Le Japon félicite hautement les Nations Unies, et surtout la MINUGUA, de même que les membres du Groupe du Secrétaire général des amis du processus de paix au Guatemala, sans la coopération desquels ces progrès n'auraient pas été possibles.

Je manquerais de franchise si je ne reconnaissais pas que de nombreux obstacles subsistent sur la voie de la paix et de la démocratie en Amérique centrale. Mais nous ne devons pas nous laisser décourager. Nous devons, au contraire, redoubler d'efforts pour venir à bout de ces problèmes en associant les activités de maintien de la paix et celles de consolidation de la paix de manière nouvelle et créative.

C'est dans ce contexte que le Japon participe à diverses formes de coopération à moyen et à long terme avec les pays de l'Amérique centrale, notamment en leur accordant des prêts en yens et une aide sur le plan général ainsi que sur celui de l'assistance technique. Le Japon a également répondu rapidement et généreusement aux besoins de secours d'urgence à la suite de catastrophes naturelles survenues dans la région. Si une nouvelle situation d'urgence se présentait, le Japon serait tout prêt à fournir une aide, car il est convaincu que cette aide non seulement facilitera le développement économique et apportera une assistance humanitaire, mais qu'elle contribuera à faire avancer le processus de paix et à garantir que tout progrès soit irréversible.

Je voudrais pour terminer mon intervention d'aujourd'hui exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle indispensable qu'il a joué dans la lutte menée pour restaurer la paix et la stabilité dans toute l'Amérique centrale. La coordination des efforts des Nations Unies et des initiatives des pays de la région qui partagent les mêmes idées a fait apparaître de nouvelles manières d'associer efficacement le maintien et la consolidation de la paix, et constitue un modèle pour des actions futures dans ce domaine. Je voudrais donc engager les Nations Unies à poursuivre leurs activités novatrices de consolidation de la paix dans la région, car je suis convaincu que les leçons tirées par l'Organisation grâce à son expérience en Amérique centrale lui seront très précieuses s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité dans d'autres parties du monde.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie constate avec satisfaction qu'après de longues années de conflit armé et d'instabilité, l'Amérique centrale aborde aujourd'hui une étape de consolidation du processus de paix, de renforcement des institutions démocratiques et de renaissance économique. Malgré des difficultés considérables, le processus de réconciliation nationale et de démocratisation dans la région d'Amérique centrale se poursuit, dans l'ensemble, de manière favorable et a déjà conduit à une réduction sensible de la tension dans la sous-région.

Des progrès tangibles ont pu être réalisés en Amérique centrale grâce, en grande partie, aux initiatives de la communauté internationale, et, au premier chef, des Nations Unies. Nous pensons que l'expérience acquise en matière de rétablissement de la paix en Amérique centrale mérite d'être examinée avec le plus grand soin et d'être appliquée à d'autres régions du monde.

La Fédération de Russie apprécie vivement les activités des Missions des Nations Unies en El Salvador et au Guatemala, et c'est pourquoi elle a appuyé la dernière prorogation de leurs mandats respectifs. À cet égard, nous nous félicitons de la coopération constructive entre les Nations Unies, l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres organisations régionales sur cette question.

La Fédération de Russie est extrêmement satisfaite du succès du processus de paix en El Salvador. L'expérience de l'opération polyvalente de maintien de la paix menée pendant 45 mois a montré que la patience et la ténacité dans la recherche d'un mode de règlement permettent de venir à bout des conflits même les plus longs et les plus complexes — mais à condition, bien sûr, que les parties intéressées démontrent leur désir sincère de parvenir à une paix durable.

Nous constatons, dans l'ensemble, le bon déroulement de l'Accord de paix de Chapultepec, qui confirme la tendance à une stabilisation de la situation en El Salvador. Toutefois, certaines questions restent à régler. La Fédération de Russie attache une grande importance au fait qu'il appartient maintenant à El Salvador d'aborder l'étape du rétablissement de la paix après le conflit, en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'autres organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales.

Quelles que soient les difficultés qui demeurent et les récidives d'actes de violence constatées ces derniers temps au Guatemala, la signature par le Gouvernement du Guatemala et les dirigeants de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) de plusieurs accords importants a permis de fournir une base réelle au prochain règlement de paix dans le pays. Pour permettre de nouveaux progrès, il est essentiel que les deux parties respectent les obligations déjà contractées et prennent des mesures concrètes pour assurer les droits de l'homme, et avant tout la sécurité de la population civile. Nous espérons que, sur la base de ces accords et grâce à une bonne volonté réciproque, le Gouvernement et l'URNG pourront s'engager sur la voie d'accords particuliers concernant les questions encore en suspens. À cet égard, nous demandons aux deux parties de compléter le processus de réconciliation nationale par la signature de documents pertinents durant le mandat de l'actuel Gouvernement, c'est-à-dire avant le mois de janvier 1996.

Nous apprécions l'action menée par le Gouvernement du Nicaragua pour renforcer la paix civile et la démocratie et assainir la situation socio-économique du pays. L'élimi-

nation des récentes divergences politiques entre les branches de l'exécutif et du législatif montre la claire volonté du pays de dénouer les problèmes persistants. L'essentiel est maintenant de faire en sorte que toutes les conditions requises soient remplies pour que les élections générales aient lieu au Nicaragua dans le délai fixé par la Constitution, confirmant ainsi l'évolution normale vers la démocratie.

La Fédération de Russie se félicite de l'impact positif exercé sur la situation en Amérique centrale grâce à la coopération politique et économique accrue des États de la sous-région dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale, et de la nouvelle impulsion donnée à cette décision par la rencontre des Présidents de ces pays en octobre dernier, à Costa del Sol, en El Salvador. La Fédération de Russie appuie la proposition de conférer au Système d'intégration de l'Amérique centrale, le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et s'est portée coauteur du projet de résolution y relatif.

Cependant, il faut bien admettre que le processus de stabilisation connaît encore des à-coups et que nombre de problèmes socio-économiques, cause première des conflits, restent encore à régler. Cette situation engendre des difficultés politiques graves, et parfois même une opposition systématique de la part de certains groupes radicaux. La communauté mondiale doit continuer d'apporter une aide efficace aux pays d'Amérique centrale afin d'empêcher la réapparition de la tension et de conférer un caractère irréversible au processus de réconciliation nationale dans la sous-région en fournissant des bases démocratiques solides aux structures de l'État, en développant le climat de tolérance politique et de strict respect des droits de l'homme, et en assurant le redressement économique de ces pays.

La Fédération de Russie a plus d'une fois présenté des initiatives destinées à renforcer l'appui international au processus de paix en Amérique centrale. Nous avons déclaré que nous étions tout disposés à participer au déminage entrepris sous l'égide de l'OEA dans les zones des États d'Amérique centrale ayant été le théâtre d'actes de guerre. Nous sommes également prêts à continuer à contribuer au règlement des problèmes que connaît l'Amérique centrale et à coopérer activement dans ce but avec les pays de la sous-région et avec tous les États intéressés hors de la région. Nous sommes également favorables à un renforcement du rôle des Nations Unies dans ce processus de rétablissement de la paix.

La délégation russe est reconnaissante au représentant du Nicaragua d'avoir présenté le projet de résolution A/50/L.17 au titre du point de l'ordre du jour intitulé «La

situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement», et nous sommes prêts à l'examiner favorablement.

M. Laclaustra (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne suit avec grand intérêt la situation en Amérique centrale et constate avec satisfaction les progrès que, année après année, cette région américaine a réalisés jusqu'à l'établissement d'une paix ferme et durable, et la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, donnant ainsi l'exemple de la concorde et de l'intégration au reste de la communauté internationale.

L'initiative de paix d'Esquipulas, lancée en 1987, a ouvert la voie à certains processus de médiation qui ont permis de continuer de résoudre les conflits armés sanglants qui ravageaient différents pays de la région. La participation de la communauté internationale, grâce à la présence importante des Nations Unies et au travail utile accompli par le mécanisme du Groupe d'amis, a facilité et continue de faciliter un déroulement positif des processus de paix.

Dans la région, l'Union européenne se félicite de l'analyse positive faite par le Secrétaire général dans son rapport du 3 octobre 1995 (A/50/499) sur les travaux du Groupe d'appui au Nicaragua, auquel participent trois États membres de l'Union, et qui est chargé de suivre la transition dans ce pays et d'appuyer le processus interne de formation d'un consensus en vue du développement économique et social. Les élections d'octobre 1996 seront une nouvelle étape importante de consolidation de la démocratie et des bases de la reconstruction au Nicaragua.

Malgré les progrès réalisés, il reste encore des mesures importantes à prendre pour consolider les processus de paix au Guatemala et en El Salvador.

Les élections qui auront lieu le 12 novembre au Guatemala, avec la participation de toutes les forces politiques et dans l'esprit de la récente Déclaration de Contadora, permettront au peuple guatémaltèque de s'associer à la dynamique de paix, de démocratie et de développement que connaît l'Amérique centrale. Les pays membres de l'Union européenne envoient des observateurs pour les élections, qui agiront conjointement avec la Mission des Nations Unies et avec la mission de l'Organisation des États américains.

Dans la déclaration faite par la Présidence le 12 octobre, l'Union européenne a condamné énergiquement les événements tragiques survenus le 5 octobre dans la municipalité de Chisec, département d'Alta Verapaz, au Guatemala, et elle a exigé qu'une enquête soit menée immédiatement sur ces événements et que les coupables soient punis. L'Union européenne apprécie les mesures adoptées par le Président de la République et suit de très près l'enquête menée par l'ONU sur ces événements.

L'Union européenne considère que le plein respect des droits de l'homme de la population est indispensable pour que le peuple guatémaltèque tout entier participe aux élections et pour que le processus de paix aboutisse. En particulier dans les zones rurales, cela signifie que les Comités volontaires de défense civile s'abstiennent de toute action qui pourrait compromettre le climat de paix nécessaire à la tenue des élections.

Récemment, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) pour une période supplémentaire de six mois, jusqu'au 18 mars 1996. L'Union européenne considère que, grâce à l'effort de médiation, et avec la présence de la MINUGUA sur le terrain, l'ONU contribue de façon active et positive au processus de paix au Guatemala, en aidant et en encourageant les parties à parvenir, à travers la réconciliation nationale, à une paix ferme et durable qui doit permettre de jeter les bases de la démocratie et du développement dans une atmosphère de liberté et de justice. L'Union européenne invite instamment les deux parties à respecter les engagements qu'elles ont contractés aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme, et à appliquer les recommandations de la MINUGUA.

Il y a quelques jours seulement, le 31 octobre 1995, l'Assemblée générale a pris une autre décision importante, appuyée également par l'Union européenne, en approuvant la proposition du Secrétaire général de proroger pour une période de six mois le mandat de la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL). Nous accueillons avec satisfaction la coopération entre la MINUSAL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de la consolidation des Accords de paix, et nous espérons que ce processus se renforcera encore dans les prochains mois. À mesure que le processus avance, El Salvador devra mettre davantage l'accent sur son développement à long terme.

L'Union européenne estime que cela est nécessaire non seulement à cause du message politique d'encouragement important que cette décision envoie au El Salvador, mais également parce que nous sommes préoccupés du fait que certains éléments des Accords de paix sont appliqués de façon incomplète et qu'il y a des retards considérables dans l'application de certains autres. Un progrès plus rapide est nécessaire afin d'éviter que le processus de paix ne soit compromis et qu'une instabilité politique et sociale ne s'installe.

Si le degré d'application des Accords de paix est, en général, satisfaisant, il faut encore parachever l'exécution d'aspects qui ont une grande importance pour la consolidation de la paix, tels que les programmes relatifs aux établissements humains et au transfert de terres, ainsi que les réformes nécessaires en matière de sécurité publique, et de développement institutionnel de la Police civile nationale et de l'Académie nationale de sécurité publique, institutions auxquelles l'Union européenne apporte son assistance technique et financière.

Il reste également à appliquer les recommandations de la Commission de la vérité et du Groupe conjoint sur la réforme du système judiciaire, ainsi que les réformes électorales, dont la prompte mise en oeuvre est indispensable afin qu'elles puissent s'appliquer aux prochaines élections, ce qui donnerait une plus grande crédibilité au système démocratique.

L'Union européenne a examiné le rapport A/50/499 du Secrétaire général du 3 octobre 1995 sur la situation en Amérique centrale. À mesure que l'Amérique centrale avance vers la consolidation et le renforcement de ses institutions démocratiques, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social se révèlent être des instances appropriées pour suivre l'évolution de la situation dans la région. Les différents mécanismes de coopération et d'intégration ont ainsi l'occasion de montrer leur validité s'agissant du bien des peuples de la région.

Dans ce contexte, nous invitons le Secrétaire général à continuer de coordonner et d'encourager l'ensemble des organismes de l'ONU afin d'aider au développement économique et social de l'Amérique centrale au moyen des divers programmes déjà en cours, et d'appuyer les importantes initiatives que les pays de la région entreprennent en vue d'une plus grande intégration. Nous considérons comme un élément positif le fait que l'on a octroyé récemment au Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Parmi les nombreuses initiatives qui ont été prises, il convient de mettre l'accent sur deux d'entre elles, que nous considérons comme particulièrement importantes, et qui montrent une volonté sincère d'intégration de l'Amérique centrale.

En premier lieu, il faut saluer les efforts réalisés par les pays centraméricains en vue de formuler une stratégie cohérente de développement, dont l'expression est l'«Alliance pour le développement durable», l'accent étant mis sur les efforts déployés collectivement en vue de réduire la pauvreté dans l'isthme par l'intégration sociale, le développement humain, l'investissement dans la personne humaine, et la protection de l'environnement.

En second lieu, dans une région qui a subi pendant des années des tensions militaires, il faut saluer l'élaboration d'un accord sur les questions de sécurité régionale, qui fait actuellement l'objet de discussions, l'objectif étant de définir un système de sécurité qui mette les institutions démocratiques au service de la recherche de solutions complètes et pacifiques aux problèmes de la région. Cette initiative reflète les changements importants intervenus dans les forces armées de la région, changements qui sont significatifs et qui vont dans la bonne direction, à savoir définir un nouveau modèle de défense régionale qui respecte les droits de l'homme et renforce l'état de droit et le développement général de la personne humaine et de la société.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de continuer d'appuyer le processus d'intégration en Amérique centrale et les nouveaux efforts visant à galvaniser le développement intégral de la région.

La onzième Conférence ministérielle annuelle sur le dialogue politique et la coopération économique entre l'Union européenne et les États du Groupe de San José s'est tenue dans la ville de Panama en février 1995. Les participants à la Conférence se sont félicités des progrès enregistrés dans le processus de paix, dans la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme, et dans le développement et l'intégration dans la région de l'Amérique centrale. Ils ont également mis l'accent sur l'influence qu'ont eue sur ce processus les 10 années de dialogue fructueux et privilégié entre les deux régions.

Au cours des mois qui ont précédé la Conférence, les deux parties ont établi divers contacts et sont convenues de la nécessité d'adapter le fond et la forme du dialogue de San José aux nouvelles circonstances créées par les profonds changements survenus ces dernières années tant dans l'Union européenne qu'en Amérique centrale. La

onzième Conférence de San José, qui marque un pas important dans cette direction, s'est consacrée à trois grands thèmes : le développement durable en Amérique centrale; l'intégration régionale et l'intégration de l'Amérique centrale dans l'économie internationale; et, enfin, l'avenir des relations entre l'Amérique centrale et l'Union européenne.

Le dialogue de San José s'est révélé un mécanisme vivant d'échange et d'entente mutuelle entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Étant donné les changements importants survenus dans la région, ce dialogue porte sur le processus de réorientation et de renforcement de la coopération avec l'Amérique centrale, qui nous permettra d'affronter conjointement les défis des prochaines années avec une vitalité encore accrue. Les domaines que nous estimons particulièrement importants portent sur la consolidation de l'état de droit et le renforcement des mécanismes démocratiques, la stabilisation sociale et l'insertion harmonieuse des pays d'Amérique centrale dans l'économie internationale. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que l'Union européenne et ses États membres constituent conjointement le principal donateur dans le cadre de la coopération dans la région.

L'Union européenne a bon espoir que, au cours de cette Assemblée générale, l'Amérique centrale pourra raffermir les processus de paix en cours, afin de consolider les progrès obtenus en faveur de la paix durable, de la démocratie et du développement, et elle peut compter en cela sur l'aide, la solidarité et l'encouragement de la communauté internationale. Dans cet effort, l'Union européenne continuera de jouer un rôle actif.

M. Castelli (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a le plaisir d'intervenir sur le point 45 de l'ordre du jour dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui, intitulé «La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement».

Nous avons étudié le rapport (A/50/499) du Secrétaire général sur cette question ainsi que le troisième rapport (A/50/482) du Directeur de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

Nous souscrivons à l'analyse positive du Secrétaire général, qui découle de la possibilité de voir la région libérée des conflits armés et en passe de procéder à des changements institutionnels qui permettront de mettre en

oeuvre de nouveaux programmes de réformes sociales et économiques susceptibles de consolider le développement durable. De même, nous sommes heureux de voir l'appui de la communauté internationale se concrétiser en une action active dans le cadre du système des Nations Unies.

En ce qui concerne le deuxième rapport, nous partageons les préoccupations exprimées à propos de la situation au Guatemala. Comme il est stipulé dans la déclaration du dernier sommet ibéro-américain, nous appuyons les efforts déployés par le gouvernement de ce pays et nous prions instamment les parties de s'acheminer vers une paix ferme et durable. Mon pays réaffirme ainsi sa politique déterminée d'appui au processus de paix au Guatemala, reflétée par l'appui apporté à la résolution 48/267, qui a décidé le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et, plus récemment, au projet de résolution A/50/L.69, qui a prorogé son mandat pour une période de six mois.

La région d'Amérique centrale ne fait pas exception aux tendances mondiales qui ont émergé depuis la fin de la guerre froide. On assiste à une régionalisation active de même qu'à la consolidation de sociétés, de façon que la paix y règne, que la liberté soit une réalité et la démocratie la règle, et que le développement économique et social durable devienne une possibilité réelle. Les gouvernements de la région sont conscients du fait que la recherche de ces valeurs contribuera à renforcer une situation de bien-être et de stabilité dans la région.

Pour sa part, la communauté internationale sait que la région d'Amérique centrale est en train de surmonter un processus difficile de conflits internes et qu'elle s'engage dans une nouvelle étape de reconstruction institutionnelle et de développement économique. Le renforcement de ce processus exigera une coopération solidaire, qui pourra être alimentée par un apport financier multilatéral et bilatéral. Ce n'est qu'ainsi qu'elle sera à même de donner l'élan aux investissements et, partant, à la croissance.

Dans le cadre de cet appui, il importe de s'intéresser tout particulièrement au versement d'une aide économique et technique indispensable pour affronter la période qui fait suite aux conflits et aux séquelles difficiles qu'ils entraînent toujours. Mon pays est fermement attaché à cette conception. Il en a donné des preuves, tant dans les processus de paix que dans les initiatives telles que la signature d'accords de coopération technique dans les

domaines des ressources humaines, de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et de l'énergie, et dans la renégociation de la dette extérieure, notamment lorsqu'il s'agit de la dette publique. Étant entendu que la reprise et le développement économique sont les conditions indispensables à la consolidation de la paix et de la démocratie dans cette région, mon pays a consacré à l'Amérique centrale 46 % du total des projets gérés par l'intermédiaire du Fonds argentin de coopération horizontale, faisant de cette région celle qui en bénéficie le plus au monde.

Nous avons également apporté des contributions concrètes dans la participation, tant militaire que civile, aux opérations de maintien de la paix qui ont eu lieu dans la région, ainsi que dans le domaine des droits de l'homme et de l'assistance aux opérations électorales.

Dans cet esprit, nous renouvelons notre engagement envers la région d'Amérique centrale, dont les peuples ont une parenté étroite avec le nôtre.

M. Fowler (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Le Canada attache une grande valeur au travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour soutenir les peuples et les Gouvernements d'Amérique centrale dans leur cheminement vers la démocratie et le développement. Le respect acquis par l'Organisation en Amérique centrale lui a permis d'aider les peuples et les Gouvernements de l'Amérique centrale à atteindre des objectifs importants. Ces 10 dernières années, le Canada a soutenu toutes les initiatives de l'ONU, le plus souvent par des moyens directs et matériels. Nous avons fourni du personnel militaire et policier au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et à la Mission des Nations Unies de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). J'aimerais aujourd'hui commenter brièvement le processus de paix en Amérique centrale, particulièrement les aspects soulevés par le Secrétaire général dans ses derniers rapports concernant le point 45 de l'ordre du jour.

Nous prenons acte des progrès importants réalisés dans la mise en oeuvre des accords de paix en El Salvador grâce à l'ONUSAL et, depuis mai de cette année, à la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL). Le Secrétaire général nous a appris récemment que la MINUSAL avait beaucoup à faire pour ce qui est de vérifier la réalisation des autres engagements. Voilà pourquoi le Canada a coparrainé la résolution A/50/7 approuvant son intention de

prolonger le mandat de la MINUSAL de six mois. Nous sommes d'avis toutefois que le mandat de la Mission ne doit pas être renouvelé indéfiniment, et nous encourageons le Gouvernement d'El Salvador à redoubler d'efforts pour concrétiser promptement, dans le détail et avec toute la transparence voulue, les engagements qu'il a pris aux termes des accords de paix.

Ces deux dernières années, le Canada a fait partie du Groupe de soutien au Nicaragua. Nous croyons que cette forme inédite et très économique de diplomatie préventive a utilement aidé le Gouvernement et le peuple du Nicaragua à dialoguer sur des questions névralgiques d'ordre économique et politique.

Le Canada est encouragé par l'évolution à ce jour du processus de paix au Guatemala, mais reste préoccupé par la lenteur des progrès vers un accord de paix final. Nous exhortons les parties engagées dans les négociations de paix, en présence d'un médiateur de l'ONU, à poursuivre leur engagement et leurs efforts pour faire progresser le processus. Il faudra pour cela une bonne dose de flexibilité de part et d'autre. Nous estimons encourageant que les principaux partis politiques du Guatemala se soient montrés disposés à mettre en oeuvre les accords déjà signés et à continuer le processus.

Nous avons lu attentivement les trois rapports du Directeur de la MINUGUA sur la situation des droits de la personne au Guatemala. Les mesures et les attitudes positives signalées dans le second rapport étaient importantes et encourageantes pour le processus de paix au Guatemala. En revanche, la situation dont il est fait état dans le troisième rapport et le massacre qui a eu lieu par la suite à Xaman, dans l'Alta Verapaz, suscitent de nouvelles inquiétudes. Nous demandons instamment au Gouvernement du Guatemala et aux autres parties intéressées d'examiner attentivement les recommandations de la MINUGUA et de s'efforcer de leur donner suite, particulièrement en ce qui concerne le problème de l'impunité. Pour sa part, le Canada continuera d'appuyer la MINUGUA et les négociations de paix.

(L'orateur poursuit en français)

La poursuite de la coopération politique et institutionnelle et l'intégration économique signalée par le Secrétaire général constitue à nos yeux un phénomène fort encourageant en Amérique centrale. Un des fruits de ce processus, l'Alliance pour le développement durable, pourrait se révéler très efficace pour le développement politique et social et l'intégration à l'économie mondiale. À San José,

en janvier 1995, le Premier Ministre Chrétien a exprimé son soutien à l'Alliance et à d'autres initiatives de coopération régionale amorcées en Amérique centrale. Il s'est également montré très intéressé à maintenir des consultations de haut niveau dans ce dossier.

Le sort du processus de paix en Amérique centrale repose en fin de compte entre les mains des peuples et des gouvernements de cette région. Leurs réalisations et leur volonté de voir régner la paix et de parvenir à un développement durable sont impressionnantes, mais il reste énormément de travail à faire.

J'aimerais en terminant rendre hommage au Secrétaire général et à tout le système des Nations Unies pour les efforts déployés en faveur de la paix et du développement en Amérique centrale. Les succès enregistrés dans cette région depuis un an sont en grande partie attribuables à la persévérance et au labeur de l'ONU. Le Canada se tient prêt à soutenir les pays d'Amérique centrale ainsi que les Nations Unies dans la recherche de la paix et du développement dans cette région du monde.

M. Bjørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Amérique centrale a évolué ces 10 dernières années, passant du conflit et de la méfiance à la démocratisation et à la coopération. Voilà pourquoi il convient de féliciter les Centraméricains de leurs réalisations, tout en reconnaissant que les défis qu'ils doivent relever restent redoutables. Il est donc de première importance qu'ils persévèrent de façon accrue dans leurs efforts vers la normalisation, la reconstruction et la réconciliation. Dans ces efforts, ils peuvent compter sur le soutien continu et la solidarité de la communauté internationale.

Avec les autres membres du Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala, la Norvège a activement encouragé le processus de paix au Guatemala ces dernières années. Un accord de paix définitif n'a pas encore été réalisé, mais il convient de rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'au Médiateur, M. Jean Arnault, qui font des efforts inlassables pour mettre fin à un conflit armé qui a coûté cher à la population du Guatemala depuis plus de 35 ans. Plusieurs accords partiels importants ont été signés depuis que l'ONU a donné un nouvel élan aux négociations au début de l'année dernière et, en ce moment même, la Commission gouvernementale de la paix et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) sont réunies à Mexico pour essayer de régler l'importante question des aspects socio-économiques et de la situation agraire. Il faut espérer qu'il sera possible de

conclure cet accord partiel avant l'intronisation du nouveau Président en janvier prochain.

Tandis que les parties au conflit se réunissent à Mexico pour une nouvelle série de négociations, le Guatemala prépare des élections, dont il est à espérer qu'elles renforceront les institutions démocratiques du pays. Des secteurs qui, par tradition, n'ont pas pris une part active au processus électoral ont adopté cette fois-ci une attitude plus positive. Les électeurs ont un plus large choix d'options politiques, et l'UNRG encourage les Guatémaltèques à exercer leur droit de vote. Le cessez-le-feu unilatéral pendant les deux semaines qui précèdent les élections a également été une mesure très constructive. Il est extrêmement important que le nouveau Président et les principaux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale s'engagent en faveur du processus de paix. La Déclaration de Contadora du mois d'août est de bon augure, mais les vainqueurs devraient être également invités à rassurer, après les élections, leurs compatriotes et la communauté internationale quant à leur attitude favorable.

La création et le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme (MINUGUA) représente une étape importante dans le processus de paix. La présence de la MINUGUA a donné de nouveau à la population civile l'espoir que la paix, la justice, la reconstruction et la réconciliation pourront être réalisées au Guatemala, mais la Mission ne peut réussir que si les autorités agissent de manière sincère et sans réserve conformément aux recommandations de la MINUGUA.

La Norvège, pour sa part, a considérablement augmenté son assistance au Guatemala au cours des deux années passées, avec un total projeté d'environ 11 millions de dollars, chiffre légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Une contribution de 1 million de dollars à la MINUGUA est destinée en particulier à financer des réformes du système juridique ainsi qu'à permettre la traduction en langues mayas de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones et à sa distribution. Une priorité particulière continue d'être accordée aux projets relatifs à la démocratisation, au développement politique et aux groupes particulièrement vulnérables, l'accent étant mis spécialement sur les populations autochtones. La Norvège s'est également fait une règle d'établir de bons contacts avec tous les acteurs pertinents de la scène sociale et politique du Guatemala, et nous avons clairement précisé aux parties au processus de négociation que nous sommes prêts à contribuer davantage aux besoins spécifiques liés à la paix qui pourraient se faire jour au cours de ce processus.

La Commission gouvernementale de paix et l'URNG semblent maintenant envisager une approche réaliste des négociations de paix. Il est impératif que les divers secteurs de la société guatémaltèque fassent preuve du même esprit constructif, notamment ceux qui pourraient avoir à renoncer à quelques-uns de leurs privilèges afin de créer des lendemains meilleurs pour tous les Guatémaltèques. La paix est un premier pas nécessaire avant que l'ensemble du peuple guatémaltèque puisse unir ses efforts dans cette noble entreprise. Une participation massive aux élections de dimanche serait une preuve encourageante que les Guatémaltèques, par des moyens pacifiques et démocratiques, sont prêts à prendre en main leur destin. L'Organisation des Nations Unies et le Groupe des pays amis continueront d'être les plus fermes alliés d'un Guatemala qui mise son avenir sur la paix et la réconciliation.

La signature, en 1993, de l'Accord de paix de Chapultepec en El Salvador a lancé un fructueux processus de consolidation de la paix dans ce pays, processus auquel les Nations Unies ont contribué de façon substantielle. Pour la Norvège, il a été tout à fait naturel de participer et de contribuer à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et à la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL), ainsi qu'à la formation de la nouvelle police civile nationale d'El Salvador.

Cependant, des parties importantes de l'Accord de Chapultepec ne sont pas encore pleinement appliquées. C'est notamment le cas de la distribution des terres et des réformes judiciaires et électorales. Nous espérons donc que le Gouvernement d'El Salvador prendra les mesures nécessaires pour assurer, dans la lettre et dans l'esprit, l'application de l'Accord de paix.

Dans son évaluation du secteur de la sécurité publique, la MINUSAL fait état d'un certain nombre de problèmes dans la nouvelle police civile nationale ainsi que dans l'Académie de police. Nous estimons qu'une force de police indépendante, bien organisée, qui respecte les droits de l'homme est fondamentale à la consolidation du processus de paix en El Salvador. Les recommandations et les délais donnés par la MINUSAL dans son rapport doivent être respectés par les autorités d'El Salvador.

Le conflit entre le Gouvernement nicaraguayen et l'Assemblée nationale semble avoir été réglé au mois de juin de cette année. La coopération entre les deux institutions nationales peut cependant être améliorée. La Norvège souhaiterait que l'accent soit mis avec plus d'insistance sur l'importance d'un dialogue politique pour éviter de futures crises constitutionnelles, et nous pressons les

parties de régler les problèmes en souffrance. Le développement économique et social n'est possible que dans le cadre d'une situation politique stable, et une telle stabilité relève de la responsabilité commune de tous les partis politiques et de toutes les institutions nicaraguayens.

La tenue d'élections libres et démocratiques en 1996 signifiera une fin honorable de la première période de transition après la guerre civile. La Norvège espère que les élections se tiendront comme prévu en octobre de l'année prochaine, afin qu'un nouveau président et un nouveau gouvernement puissent lancer, en janvier 1997, la deuxième phase de la transition démocratique.

Le Nicaragua a réussi à réduire fortement sa dette commerciale extérieure et sa dette bilatérale. Nous avons bon espoir que cette diminution du fardeau de la dette améliorera la situation économique du pays. Le Nicaragua, cependant, aura encore besoin du soutien de la communauté internationale pour se développer plus avant. Le Nicaragua est le seul pays d'Amérique latine pour lequel la Norvège a créé un programme d'assistance, et c'est à lui que va la plus grosse partie de l'assistance norvégienne en faveur du développement du continent. L'assistance bilatérale se montera approximativement à 27 millions de dollars en 1995. Nous sommes prêts à maintenir l'assistance au Nicaragua, mais nous voudrions souligner que l'assistance internationale ne peut être qu'un complément aux efforts nationaux visant à garantir un progrès social et économique positif continu dans le pays.

M. Laing (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Comme l'a fait la délégation du Belize l'an dernier, en tant que bon voisin, nous devons apporter notre plein appui au projet de résolution A/50/L.17 sur la situation en Amérique centrale. Nous sommes heureux d'observer qu'au cours des 12 mois passés, notre isthme fragile, en filigrane, est demeuré largement stable. Cela résulte en grande partie des efforts vigoureux déployés par des personnes de bonne volonté en Amérique centrale ainsi que du travail du Secrétaire général de cette organisation.

Nous nous réjouissons également que le flot de personnes déplacées traversant les frontières de la sous-région en quête de sécurité et d'une plus grande prospérité ait pu être contenu dans certains secteurs. Dans d'autres malheureusement l'afflux se poursuit et entraîne de graves conséquences pour les pays d'accueil, dont le mien.

Malgré tout, dans l'ensemble, nous sommes plutôt optimistes quant au rythme des progrès dans la sous-région. Le Belize continue de participer à certains des efforts de

coopération dans la région, en particulier et indirectement par le biais de l'administration du développement du Belize, au travers des bureaux de certaines institutions des Nations Unies en Amérique centrale et de la participation au «processus de San José», qui, heureusement, a repris maintenant pour le Belize. Nous sommes également des participants enthousiastes de l'Alliance pour le développement durable.

Il faut cependant regretter que, parfois, la documentation ne reflète pas adéquatement la réalité de notre participation active. Je fais référence à certains aspects des documents A/50/L.17 et A/50/499.

Nous sommes toutefois convaincus que, le moment venu, le Belize prendra la place qui lui revient et servira de passerelle entre l'isthme et les grands espaces des Caraïbes, regroupés maintenant autour de l'Association des États des Caraïbes. Nous pensons que l'avenir économique et le développement social de l'Amérique centrale ne peuvent que profiter d'une mobilisation des atouts compétitifs de la région tout entière dans le processus de mondialisation. L'ordre politique stable qui règne au Belize, les institutions du Belize, la langue officielle du Belize constituent, à cet égard, des avantages. Nous nous engageons à les mettre à profit pour le bien de l'isthme et pour le bien de la région des Caraïbes tout entière.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je voudrais informer les membres qu'afin de permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences financières du projet de résolution A/50/L.17 sur le budget-programme, nous nous prononcerons sur ce projet de résolution à une date ultérieure qui sera annoncée dans le *Journal*.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une communication relative au point 20 de l'ordre du jour, «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale».

J'ai demandé à S. E. M. Ernst Sucharipa, de l'Autriche, qui a coordonné avec compétence les consultations officieuses relatives aux projets de résolution sur ce point durant la quarante-neuvième session, de bien vouloir me prêter son concours de la même façon, au cours de la présente session, et il a aimablement accepté. Je demande aux délégations qui ont l'intention de présenter des projets de résolution au titre du point 20 de l'ordre du jour de le faire le plus tôt possible de façon à pouvoir, si besoin est, tenir des négociations en vue de parvenir à un consensus sur ces projets de résolution.

À ce propos, j'informe les Membres que la première réunion des consultations officieuses sur ce point se tiendra le 14 novembre et qu'elle sera annoncée dans le *Journal*.

La séance est levée à 11 h 50.